



3.1. Plan de zonage
Plan général
1/5000e

REVISIONS ALLEGÉES N°1 et 2 - APPROBATION

<p>Yu pour être annexé à votre arrêté en date de ce jour, le 18 septembre 2024</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Vice-président</p> <p>Le Président,</p>	<p>Révisions Allégées n°1 et 2 prescrites le : 25 novembre 2021 (commune) 20 septembre 2023 (CCPJ)</p> <p>P.L.U. arrêté le : 13/12/2023</p> <p>Arrêté d'enquête publique du : 11 avril 2024</p> <p>Enquête publique du : 03 mai 2024 03 juin 2024</p> <p>RA1 et RA2 approuvées le : 18 septembre 2024</p>
---	---



Bureau
Natura
Environnement
Urbanisme

Légende

- Zones du PLU :**
- UA - Zone urbaine (centre ancien)
 - UAJ - Zone urbaine (coupures vertes, coeurs d'îlots, interfaces avec les espaces agricoles et naturels...)
 - UB - Zone urbaine (abords centre-ancien)
 - UB1 - Zone urbaine (abords centre-ancien inondables aléa modéré)
 - UB2 - Zone urbaine (abords centre-ancien inondables aléa moyen)
 - UB3 - Zone urbaine (abords centre-ancien inondables aléa fort)
 - UBJ - Zone urbaine (coupures vertes, coeurs d'îlots, interfaces avec les espaces agricoles et naturels...)
 - UC - Zones urbaine (extensions récentes)
 - UC1 - Zones urbaine (extensions récentes inondables aléa modéré)
 - UC2 - Zones urbaine (extensions récentes inondables aléa moyen)
 - UC3 - Zones urbaine (extensions récentes inondables aléa fort)
 - UCJ - Zones urbaine (coupures vertes, coeurs d'îlots, interfaces avec les espaces agricoles et naturels...)
 - UCP - Zones urbaine (secteur d'Alfoncal sensibilité paysagère)
 - UH - Zones urbaine (équipements publics socio-éducatifs, sportifs ou de loisirs...)
 - UH2 - Zones urbaine (équipements publics socio-éducatifs, sportifs ou de loisirs... inondable aléa moyen)
 - UY - Zone urbaine (activités économiques)
 - UYc - Zone urbaine (activités économiques à vocation commerciale)
 - UY1 - Zone urbaine (activités économiques inondable aléa modéré)
 - UY2 - Zone urbaine (activités économiques inondable aléa moyen)
 - UY3 - Zone urbaine (activités économiques inondable aléa fort)
 - UYe - Zone urbaine (activité de valorisation et traitement de restes animaux - équarissage)
 - AU1 - Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation
 - AU1-1 - Zone à urbaniser (activités économiques)
 - A - Zone agricole
- Aléas :**
- A1Z - Zone agricole (inondable aléa moyen)
 - Aa - Zone agricole (présence potentielle de sites archéologiques)
 - N - Zone naturelle
 - Na - Zone naturelle (présence potentielle de sites archéologiques)
 - N1Z - Zone naturelle (inondable aléa moyen)
 - N3 - Zone naturelle (inondable aléa fort)
 - N4 - Zone naturelle (inondable aléa très fort)
- Prescriptions :**
- ◆ Éléments protégés de la trame bleue (mares)
 - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
 - Éléments protégés de la trame verte (haies)
 - Éléments protégés de la trame bleue (cours d'eau)
 - EBC - Espace boisé classé
 - ER - Emplacement réservé
 - Programmatique
 - OP - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Ripayvie - élément protégé de la trame verte et bleue
 - Dihum - Éléments protégés de la trame bleue (zone humide)
 - Trame bleue (plan d'eau)
 - Masse végétale - élément protégé de la trame verte et bleue ou du paysage
 - Éléments protégés de la trame verte (milieux et pelouses sèches)
 - Aléas des risques géologiques - Zone 1 Secteur de Risques Majeurs - Constitution intercalée
 - Aléas des risques géologiques - Zone 2 Secteur de risques maîtrisables - étude géotechnique préalable
 - SPSE 34-40* - Zone des effets très graves - jusqu'à 180 m de part et d'autre
 - SPSE 34-40* - Zone des effets graves - jusqu'à 200-225 m de part et d'autre
 - SPSE 34-40* - Zone des effets significatifs - jusqu'à 280-285 m de part et d'autre
 - SPSE PL1 D34* - transport d'hydrocarbures
 - SPSE PL2 D40* - transport d'hydrocarbures

